VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE GESTION DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION ?

Patrice FLICHY

© Réseaux n° 66 CNET - 1994

En matière de politique de télécommunications et d'audiovisuel, les décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix apparaissent très largement comme celles de la déréglementation A la veille d'une libéralisation complète des télécommunications en Europe, alors que les interventions de la Commission de Bruxelles ont été un aiguillon pour la mise en place de ces nouvelles règles, il apparaît nécessaire de s'interroger sur les différents aspects des transformations des politiques publiques de télécommunications et d'audiovisuel

Remarquons tout d'abord que le concept de déréglementation n'a pas vraiment le même sens sur les deux rives de l'Atlantique En Amérique, comme l'a montré Jean-Paul Simon dans un excellent ouvrage de synthèse (1), la déréglementation s'inscrit dans toute une tradition politique et judiciaire celle de la lutte contre les monopoles en favorisant la concurrence, les pouvoirs publics défendent le consommateur En Europe, si la Commission a élaboré une doctrine assez proche de celle des États-Unis, il en est tout différemment de la position des Etats nationaux Pendant longtemps, la déréglementation a signifié ici ouverture d'une activité publique à des entreprises privées Les gouvernements ont soit privatisé les institutions publiques (British Telecom dans le cas des télécommunications, TF1 dans celui de la radiotélévision), soit ouvert le secteur à des entreprises à capitaux privés (Mercury, Fininvest) Ce double caractère de la déréglementation européenne (privatisation, concurrence) montre qu'il s'agit d'un phénomène complexe dont il faut bien mesurer les différentes dimensions

Dans les années soixante-dix en Europe, on décrit souvent le modèle dominant des services de communication comme celui d'un monopole public, proposant des services universels de masse sur une base nationale Peut-on dire que la déréglementation construit un modèle exactement inversé services concurrentiels, privés, pour des publics spécifiques et élitaires sur une base régionale ou internationale ? Rien n'est moins sûr

Contrairement à ce que laisse entendre Eli Noam (2), il n'y avait pas un modèle unifié des PTT issu d'une conception absolutiste de l'Etat (dont ATT n'était qu'une variante nord-américaine) auquel s'opposerait à l'avenir un patchwork de centaines de réseaux interconnectés « desservant des zones géographiques différentes, des classes d'utilisateurs, et des types de services particuliers avec nulle classification bien nette, ni découpage possible » Je voudrais montrer dans cet article que le mode d'organisation des réseaux de communication était plus diversifié qu'on ne le pense, que les nouvelles formes de l'avenir seront probablement encore plus diverses et qu'elles amèneront une recomposition des différents caractères organisationnels

Si on peut distinguer cinq caractéristiques des services de communication qui peuvent prendre deux formes Ces différents items peuvent se combiner autrement qu'ils ne le sont dans les deux colonnes du tableau ci-dessous L'histoire des politiques de communication montre que le

(1) SIMON, 1991
(2) NOAM, 1992

modèle de monopole de service public des années soixante est le résultat d'une construction sociale complexe, qui a débouché sur un système relativement stable mais qui n'a jamais été unique en Europe Le travail de recomposition en cours ne générera probablement pas un modèle en tout point inverse du précédent Pour comprendre cette évolution, il est nécessaire d'examiner successivement les cinq caractéristiques suivantes des systèmes de communication

Monopole	Concurrence
Public	Privé
Universel	Spécifique
Masse	Elite
National	Régional ou international

Monopole/concurrence

Contrairement à ce qu'écrit Eli Noam, les services de télécommunications n'ont pas été gérés dans un cadre monopoliste dès l'origine Ce fut le cas de la France mais il s'agit là d'une situation relativement exceptionnelle, puisque en Angleterre comme aux Etats-Unis, le télégraphe démarre dans un cadre concurrentiel Aux Etats-Unis, en vingt ans, un monopole privé se constitue (la Western Union) Dans l'Angleterre libérale du XIXe siècle, c'est par la voie d'une nationalisation, la première de l'histoire moderne, que le gouvernement constitue un monopole télégraphique Il en est de même pour la radiodiffusion, si en Angleterre le monopole de la BBC est constitué en 1922, en France, au contraire, se développe pendant l'entre-deux-guerres un système mixte concurrentiel avec des stations privées et publiques

Comment expliquer que, dans la plupart des cas, on soit passé d'une situation concurrentielle à une situation de monopole L'explication avancée par les économistes est qu'on se trouve dans un cadre de monopole naturel Les économies d'échelle et d'envergure sont telles que la situation de monopole est plus efficace Les débats récents qui ont accompagné la déréglementation ont alimenté d'abondantes controverses entre économistes sur cette question, l'efficacité des monopoles naturels n'est donc plus universellement admise On peut toutefois se demander si la réponse à cette controverse se trouve du côté de l'économie David Allen a montré que, sur un certain nombre de questions importantes touchant à l'économie des télécommunications (subventions croisées entre communications locales et appels à longue distance, le risque d'écrémage des liaisons rentables par des concurrents minoritaires), on a rencontré les positions les plus diverses parmi les économistes américains (3) En définitive, les arguments avancés pour le démantèlement d'ATT ont été beaucoup plus de nature juridique qu'économique

Dans un livre nettement plus ancien sur le monopole de la BBC, R H Coase, récent prix Nobel d'économie, estimait que les justifications techniques ou économiques du monopole sont peu convaincantes (4) Il expliquait plutôt la constitution de la BBC par un enchaînement de hasards historiques qui ont produit un consensus dans la classe politique anglaise Derrière la question du monopole, pointent d'autres problèmes, celui du service public notamment

Il y a en fait deux traditions politiques en Amérique du Nord et en Europe qui amènent à réagir différemment face aux monopoles Si on admet qu'il y a une tendance naturelle dans une activité fortement capitalistique comme la gestion des réseaux à la constitution de monopole, le pouvoir politique peut soit contrecarrer cette tendance en démantelant les monopoles, c'est la tradition américaine de l'action antitrust, soit mettre les monopoles au service de la communauté nationale, c'est la nationalisation des services publics pratiquée en Europe Toutefois, au sein d'une communauté européenne d'inspiration libérale, telle qu'elle a été définie par le traité de Rome et les accords sur le grand

(3) ALLEN, 1992
(4) COASE, 1950

marché, la perspective américaine est en train de se substituer à la vieille tradition de monopole public

Public/privé

Le principe de la gestion publique des systèmes de communication date du XIXe siècle En France, les justifications de l'intervention de l'Etat furent successivement des raisons militaires et policières, puis celle de la rareté des réseaux (au siècle suivant on évoquera la rareté des fréquences) et enfin la perspective saint-simonienne d'une intervention de l'Etat pour construire les infrastructures nécessaires au développement économique En Angleterre, la nationalisation du télégraphe (1868) fut réclamée par les chambres de commerce, celles-ci souhaitaient que le service soit disponible en tout point du territoire britannique et non simplement dans les grandes villes industrielles (5)

Aux Etats-Unis, la première ligne télégraphique construite par Morse fut réalisée dans un cadre public La faiblesse de l'Etat fédéral en ce milieu du XIXe siècle amena celui-ci à renoncer Le télégraphe fut construit par des entreprises privées Ce choix ne fut jamais remis en cause par la suite Quand, lors de la Première Guerre mondiale, les militaires voulurent instituer un monopole public sur les télécommunications hertziennes, ils se heurtèrent à l'opinion publique qui voyait là une atteinte inadmissible aux libertés

A la fin du XIXe siècle, les modèles du public et du privé avaient donc pris leur forme définitive avec le télégraphe Le développement du téléphone va amener à reconsidérer ce modèle En Allemagne, le téléphone fut pris en charge par l'administration postale Par contre en France, comme en Angleterre, le téléphone est d'abord lancé par des sociétés privées Il sera rapidement nationalisé en France, il le sera plus tardivement outre-Manche Dans l'entre-deux-guerres, la question du rôle de l'Etat dans la gestion du téléphone est longuement débattue dans les deux pays En France, on envisage très sérieusement la privatisation et finalement, en 1923, on donne une autonomie de gestion aux PTT en créant le budget annexe On se rapproche ainsi d'une gestion industrielle et commerciale puisque les PTT doivent équilibrer leurs comptes Ils ne peuvent pas recevoir de subvention du budget général, et à l'inverse la taxe téléphonique devient le prix d'un service et non plus un impôt

Des mesures analogues sont longuement débattues en Angleterre dans le cadre de plusieurs commissions parlementaires Mais cette solution est refusée Il apparaît que dans un domaine touchant d'aussi près la vie quotidienne, un contrôle du public est indispensable et celui-ci ne peut être effectué que par le Parlement (6) Finalement, ce n'est qu'en 1961 que le Post Office obtient une autonomie financière

Dans l'évolution historique de l'organisation des télécommunications, un autre débat est apparu dans les années 1980, la distinction entre l'activité d'exploitation et celle de régulation Il est intéressant de constater que cette séparation entre deux fonctions qui se met en place aujourd'hui dans tous les pays européens n'est pas apparue immédiatement au législateur La preuve en est que quand le gouvernement de Mrs Thatcher met fin en 1982 au monopole de British Telecom, celle-ci conserve les pouvoirs du Post Office en matière d'attribution des licences Ce n'est qu'en 1985 qu'une autorité indépendante de régulation, l'OFTEL, est créée

Si donc le rôle de l'Etat dans les communications s'est précisé depuis les années vingt, il faut également noter que la frontière public/privé est moins étanche qu'on ne l'imagine souvent En Grande-Bretagne, le statut de Public Corporation, qui n'a pas été donné au Post Office, l'a été à la BBC en 1922 alors qu'elle était une compagnie privée Elle deviendra une entreprise publique par la suite Le statut de

(5) Sur la naissance du service public télégraphique en France et en Anglerre, voir FLICHY, 1991
(6) Cité par N GARNHAM dans ce numéro

Public Corporation a également été retenu pour la télévision commerciale Ainsi, il n'y a pas de correspondance simple entre la propriété du capital et le caractère de service public, de défense de l'intérêt général d'une institution

C'est, en effet, dans la radiotélévision que la notion de service public a eu longtemps le contenu le plus précis Pour les dirigeants de la BBC avant-guerre, cette notion correspondait à un projet éducatif et culturel Comme le montre bien N Garnham dans ce numéro, ce projet s'inscrit dans la tradition victorienne d'éducation des masses par les classes moyennes En France, en Italie et en Allemagne, le service public de la radiotélévision s'est fixé aprèsguerre des objectifs voisins de diffusion populaire des grandes œuvres du patrimoine (théâtre, opéra) Depuis le milieu des années soixante-dix, cette mission éducative et culturelle s'est vidée de son contenu

Dans le domaine des télécommunications, un observateur comme C D Foster estime que la notion d'intérêt public est une « boîte vide » que chacun peut interpréter comme bon lui semble (7) On peut en effet se demander si l'intérêt public est celui des usagers, de l'industrie nationale, ou du personnel des institutions de télécommunications

En conclusion de cette réflexion sur le rapport public/privé, il faut enfin indiquer qu'il existe des institutions mixtes associant capitaux publics et capitaux privés Ce type de structure fonctionne depuis longtemps dans le domaine des transports et de l'eau, dans les télécommunications, Telefonica, l'opérateur espagnol, en est l'exemple le plus fameux Si, à l'origine, il s'agit d'un cas spécifique lié au franquisme, la récente expansion de Telefonica montre que, dans un contexte où s'estompent les distinctions entre secteur public et secteur privé, une société mixte permet à l'Etat de maintenir ses prérogatives, tout en permettant à l'exploitant d'avoir une gestion privée (8)

Service universel/service spécifique

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les opérateurs de téléphone offrent essentiellement aux usagers des liaisons point à point qui ne sont pas systématiquement commutées Le réseau est constitué de petites zones, ordinairement urbaines, qui ne sont pas toujours reliées les unes aux autres C'est au début de notre siècle qu'apparaît notamment aux Etats-Unis, avec le Bell System, une autre conception des télécommunications, celle d'un service universel qui doit s'étendre sur l'ensemble du territoire et permettre de communiquer de n'importe quel point du réseau à n'importe quel autre Trois éléments peuvent définir un réseau universel son extension, son homogénéité, sa capacité d'interconnexion Pendant longtemps, le slogan du Bell System « un système, une politique, un système universel » fut la devise de tous les télécommunicants du monde

Paradoxalement, en Europe, où les principes du service public étaient théoriquement à la base des administrations des PTT, les obligations tenant à un service universel n'avaient pas toujours été codifiées N Garnham montre dans son article qu'il a fallu attendre la création de l'OFTEL et l'élaboration de la licence octroyée à BT pour que les obligations du service universel soient spécifiées en Grande-Bretagne Il en est de même dans d'autres pays européens où c'est également lors de la réparation des missions de régulation et d'exploitation qu'on a défini les obligations du service universel

Toutefois, dans le contexte actuel où les télécommunications ne se limitent plus au téléphone, la question du service universel se pose fort différemment Le développement, depuis une vingtaine d'années, de systèmes de transmission de données ou de textes, a profondément bouleversé le paysage des télécommunications Il existe pour les utilisateurs les plus riches et les plus avertis (notamment les entreprises)

(7) FOSTER, 1992, p 369, cité par BUSTAMANTE et GARNHAM

(8) On pourra consulter, pour avoir une présentation contemporaine des modes de gestion des télécommunications en Europe BUSAMANTE et alii

une gamme de services nouveaux très diversifiés Par ailleurs, l'évolution technologique diminue le coût de la commutation par rapport à la transmission On voit donc apparaître ce que Peter Huber (9) appelle un « réseau géodésique » Le réseau n'est plus unifié selon une structure hiérarchique mais il relie de façon très souple différents réseaux privés d'entreprise Alors qu'autrefois le téléphone était, pour les entreprises, comme l'eau ou l'électricité un réseau sur lequel elles se branchaient mais sur lequel elles ne pouvaient pas intervenir, aujourd'hui les réseaux d'information leur paraissent comme un élément de compétitivité, les entreprises ont donc tendance à concevoir des systèmes spécifiques En construisant leurs propres réseaux, ces entreprises ont la possibilité d'innover beaucoup plus rapidement et donc d'obtenir un « avantage compétitif » (10) Mais dès qu'elles veulent étendre leur réseau vers d'autres organisations, elles commencent à rencontrer des difficultés Dans un premier temps, elles peuvent éventuellement imposer leur choix à leurs fournisseurs ou à leurs clients Mais, au-delà de ce premier cercle, il faut construire des systèmes complexes d'interconnexion

Il y a donc un risque que ces différents réseaux ne puissent pas s'articuler dans un ensemble cohérent Le réseau géodésique est-il une illusion ? C'est ce que laissent entendre François Bar et Michaël Borrus « Si les dômes géodésiques sont des structures stables, c'est précisément parce qu'ils sont faits de cellules polygonales régulières et hautement standardisées, assemblées toutes ensemble de façon cohérente Essayez donc de construire un dôme géodésique avec quelques briques, des parpaings, du bois de charpente, quelques plaques de contreplaqué et des morceaux de pierre s'il ne s'écroule pas tout de suite, il a toutes les chances de ressembler en fin de compte à la tour de Babel » (11)

Ce débat service universel/service spécifique n'est pas propre aux télécommunications, on retrouve un débat analogue dans l'audiovisuel En France, Dominique Wolton (12) s'est fait l'avocat des télévisions généralistes qu'il estime menacées par le développement des chaînes spécialisées Il pense qu'en définitive c'est un des outils fondamentaux du fonctionnement démocratique qui pourrait être affaibli Son plaidoyer serait probablement plus pertinent s'il portait sur les Etats-Unis où les chaînes thématiques gagnent beaucoup en importance, en Europe cela semble loin d'être le cas Néanmoins, la récente faillite de la Cinq montre que la place des chaînes généralistes est restreinte

Masse/élite

Les services de communication, téléphone, télévision qui sont aujourd'hui des services de masse ont pendant longtemps été considérés comme des services élitaires Durant près de quatre-vingt ans, on a considéré dans la plupart des pays européens que le téléphone n'était destiné qu'à une petite partie de la population Dans les années 1960, des responsables politiques français estimaient encore qu'il n'y avait pas de demande pour un téléphone de masse La situation est toute différente aux Etats-Unis, où, dès 1910, le quart des ménages était équipé S'agit-il de traits culturels spécifiques aux Etats-Unis qui expliqueraient une demande plus forte, c'est incontestablement vrai pour le monde rural où l'isolement était beaucoup plus grand qu'en Europe à la même époque (13), mais il faut également tenir compte d'un dynamisme tout particulier de l'offre Jusqu'au milieu des années 1890, le « Bell System » avait eu une politique timide de développement du téléphone La clientèle visée était essentiellement les entreprises, seuls quelques pour cent des ménages étaient raccordés Le jour où les brevets de Bell

(9) HUBER, 1992
(10) Sur ce point, voir RALLET, 1992
(11) BAR et BORRUS, 1990, p 32
(12) WOLTON, 1990
(13) Sur ce point, voir FISCHER, 1992 et FLICHY, 1991, chapitre 5

sont tombés dans le domaine public et où donc la concurrence devenait possible, celle-ci s'est développée avec une grande ténacité, d'abord dans les zones rurales (les fermes sont à la fois des entreprises et des ménages) Par la suite, le « Bell System » reconstitua son monopole, mais incontestablement la période de concurrence sauvage (les réseaux concurrents n'étaient pas interconnectés) a permis le décollage du téléphone aux Etats-Unis Faut-il en déduire que seule la concurrence peut permettre de créer un service de communication de masse comme le laisse entendre Milton Mueller dans ce numéro ? L'exemple de la télévision, qui devient tout de suite un media de masse aussi bien aux Etats-Unis, pays de la concurrence, qu'en Europe où un monopole d'Etat avait été institué, semble sinon infirmer cette thèse au moins la nuancer sérieusement

Qu'en est-il aujourd'hui avec le téléphone mobile qui se développe sur les deux rives de l'Atlantique dans un cadre concurrentiel ? Certains opérateurs pensent qu'il s'agit d'un service destiné uniquement à une clientèle d'affaires, d'autres estiment au contraire, notamment dans les pays nordiques, qu'il s'agit d'un service de masse

Plus largement, s'affrontent, chez les grands opérateurs, deux stratégies, l'une, qui est celle affichée par British Telecom, consiste à privilégier un marché restreint, celui des grandes entreprises, l'autre au contraire vise à s'orienter vers des marchés de masse PME, ménages Néanmoins, le choix qui fut celui de France Télécom lors du lancement du vidéotex choisir les ménages plutôt que les entreprises ne semble plus d'actualité aujourd'hui

Contrairement à ce qu'on pense souvent, la coupure masse/élite ne recoupe pas la séparation service universel/service spécifique Le téléphone, des années vingt aux années soixante, fut un service universel mais élitaire Notons néanmoins que la légitimité d'un exploitant de service universel est beaucoup plus forte dans un contexte de développement d'un service de masse que dans celle de mise en place d'un service élitaire Par ailleurs, dès qu'un service a une dimension de masse, il est confronté à la question d'universalité

Si donc un certain nombre de services nouveaux peuvent être développés aujourd'hui dans un cadre spécifique et élitaire, dès qu'ils prendront un caractère de masse, il faudra sans doute, comme pour le téléphone, leur donner un caractère universel Ainsi certains services à valeur ajoutée sont revendiqués par des consommateurs californiens comme faisant partie d'un service universel élargi

National/international

Les réseaux de communication européens ont pris, à leur démarrage, une forme nationale ou régionale, puis la plupart d'entre eux ont convergé dans l'après-guerre vers une structure nationale forte Les plus centralisateurs n'ont pas toujours été ceux qu'on imagine Ainsi la Grande-Bretagne a mis en place après la nationalisation du télégraphe puis du téléphone des réseaux couvrant le territoire, la BBC débute également sur une base nationale

Il en fut de même en Allemagne En France, si le réseau télégraphique et téléphonique prit rapidement un caractère national, l'état jacobin négocia néanmoins avec les communes et les départements qui assurèrent une partie du financement dans les zones rurales Quant à la radio, elle a fonctionné dans l'entre-deux-guerres sur une base régionale

Ce fut sous le fascisme que des structures centralisées de la radiotélévision se mirent en place, en Allemagne, en Italie, en Espagne Il en fut de même en France sous le gouvernement de Vichy A la Libération, en France et en Italie, on modifiera peu les structures dont le nouveau pouvoir politique hérite En Allemagne, par contre, sous la pression des Alliés, la radiotélévision est organisée dans un cadre fédéral, le rôle des Länder y est très important

Depuis cette époque, on assiste à une nouvelle émergence du local dans la radiotélévision Ce furent d'abord les stations de télévision commerciales britanniques, l'émergence des radios locales en Italie puis en France, la naissance des télévisions catalanes et basques en Espagne Puis, depuis une dizaine d'années, on com-

mence à voir les premières interventions des collectivités territoriales dans le domaine des réseaux de télécommunications Il y a même un précédent qui date du début du siècle, la ville anglaise de Hull exploite son propre réseau de télécommunications En France, le Plan Câble a amené les villes à prendre conscience du rôle des télécommunications dans l'aménagement urbain Jusqu'à maintenant, les réalisations ont été assez modestes, elles concernent essentiellement quelques réseaux de données utilisés dans un cadre universitaire et de recherche

Un autre élément fait éclater l'uniformité du territoire national en matière de télécommunications l'attribution des licences pour les nouveaux services de télécommunication En effet, l'autorité réglementaire attribue les licences, notamment en matière de téléphonie mobile, pour des zones géographiques limitées Ainsi, on ne trouvera pas dans deux zones différentes les mêmes techniques mobiles Est-ce qu'à terme on assistera à une recomposition, les techniques qui réussissent se diffusant sur l'ensemble du territoire, c'est très probable Il y a néanmoins un risque sérieux que certaines zones peu denses ne soient jamais équipées

Les réseaux nationaux de communication doivent également faire face à l'émergence de réseaux organisés dans un cadre spatial plus large l'Europe Les satellites ouvrent toute une série de nouvelles potentialités aussi bien dans le domaine des télécommunications que de la télévision Des chaînes thématiques européennes dans le domaine du sport ou des variétés commencent à apparaître, des entreprises louent des liaisons satellite pour transmettre des données ou de la voix d'un bout à l'autre de l'Europe

La place dominante occupée aujourd'hui par les satellites Astra en Europe fait que la télévision sans frontières devient une réalité Si, pendant longtemps, les barrières linguistiques protégeaient les différents espaces culturels, l'arrivée de chaînes multilingues rend artificielles bien des protections réglementaires

C'est également dans le domaine des télécommunications professionnelles que le cadre national est en train de se dissoudre Les entreprises qui sont aujourd'hui largement internationalisées souhaitent disposer de réseaux virtuels leur permettant de relier leurs établissements aux quatre coins de la planète Elles souhaitent pouvoir négocier avec des opérateurs de télécommunications qui puissent offrir un réseau global, proposer des guichets uniques planétaires Les alliances récentes entre British Telecom et MCI, d'une part, France Télécom, Deutsche Telekom et Sprint, d'autre part, montrent que les opérateurs se réorganisent dans ce sens

Pour saisir l'importance de cette double remise en cause (par le bas et par le haut) de l'espace national de la communication, il faut également s'interroger sur le lien télécommunications et souveraineté nationale Alors que certains pays sont en train de vendre leur compagnie nationale d'aviation à un pays voisin, on peut se demander si, dans les années à venir, les pays européens continueront à considérer que l'existence d'un opérateur national de télécommunications est un élément de souveraineté nationale ou si, au contraire, certains d'entre eux sont prêts à imaginer des rapprochements entre opérateurs publics

* *
*

En cette fin de siècle, où les télécommunications et l'audiovisuel sont confrontés à des mutations majeures, il faut bien constater qu'on ne peut les réduire à une opposition entre deux modèles, l'un celui du passé, étatiste et unifié, l'autre celui de l'avenir, libéral et géodésique Les quelques comparaisons historiques et géographiques que j'ai esquissées précédemment montrent bien la diversité des choix qui ont été réalisés dans le passé en matière de gestion des réseaux de communication A l'avenir, alors que la diversité des services de communication devient considérable, l'éclatement des modèles d'organisation devrait se renforcer

En Europe, si la concurrence devient la règle, sera-t-elle effective ? De nouveaux monopoles plus ou moins naturels se reconstitueront-ils ? Comment pourra-t-on

articuler concurrence et obligation de service public ? Cette dernière exigence sera-t-elle réservée aux opérateurs publics ou historiques ? Va-t-on vers une évolution inéluctable du public au privé ? Ou juxtaposera-t-on, comme dans l'audiovisuel, des opérateurs publics et des opérateurs privés ? Trouvera-t-on des formules mixtes ? Cette mixité sera-t-elle un compromis lié à l'histoire ou correspondra-t-elle à une nouvelle articulation entre intérêt public et intérêts privés ?

Si les nouveaux services, comme le téléphone en ses débuts, apparaissent comme des services spécifiques, deviendront-ils un jour universels ? Quels critères les autorités de régulation utiliseront-elles pour savoir si un service doit être ou non universel ? Est-ce qu'un régime concurrentiel est toujours le mieux adapté pour transformer un service élitaire en un service de masse ? Comment imposer les règles d'universalité alors que les opérateurs pourront toujours invoquer le fait que tel ou tel de leur concurrent n'est pas assujetti à de telles règles sur son marché national ?

Les réseaux garderont-ils une base géographique unifiée sur le plan national, ou, au contraire, assistera-t-on à une superposition de réseaux conçus chacun en fonction d'objectifs spécifiques ?

Voici quelques-unes des multiples questions auxquelles sont confrontés les opérateurs de communication De toute évidence, tous n'y répondront pas de façon identique et naîtront donc des configurations diversifiées Mais il y aussi matière à un véritable débat politique En effet, il s'agit bien d'élaborer de nouvelles politiques publiques dans ces domaines Si les contraintes sont multiples, les choix restent néanmoins plus ouverts qu'on ne le pense souvent

RÉFÉRENCES

ALLEN David, *Le débat d'idées avant et après le démantèlement d'ATT* « Réseaux » n° 56, CNET, 1992

BAR François et BORRUS Michaël, *De l'accès public aux connections privées politique de réseaux et intérêt national*, « Réseaux » n° 41, CNET, 1990

BUSTAMANTE Enrique et alii, *Téléphone et télévision, enquête sur une convergence européenne*, collection « Réseaux », CNET, 1993

COASE R H , *British Broadcasting, a study in monopoly*-Longmans, Londres, 1950

FISCHER Claude, *America calling A social history of the telephone to 1940* Univerty of California Press, Berkeley, 1992

FLICHY Patrice, *Une histoire de la communication moderne Espace public privé et vie privée* , La Découverte, Paris, 1991

NOAM Eli, *Le réseau public de télécommunications un concept qui bouge* , « Réseaux » n° 56, CNET, 1992

FOSTER C D , *Privatization, public ownership and the regulation of natural monopoly* - Blackwell, Oxford, 1992

HUBER Peter, *Le réseau géodésique* « Réseaux » n° 56, CNET, 1992

RALLET Alain, *Télécommunications et compétitivité* « Réseaux » n° 54, CNET, 1992

SIMON Jean-Paul, *L'Esprit des règles, réseaux et réglementation aux Etats-Unis* , L'Harmattan, Paris, 1991

WOLTON Dominique, *Eloge du grand public* Flammarion, Paris, 1990